

**VOICI COMMENT  
NOUS PROTÉGER:**



## CERTIFICAT COVID

# Aperçu des principales informations

Vous avez reçu un certificat COVID qui vous a été délivré à titre gratuit.

Techniquement compatible avec le certificat de l'Union européenne, ce document vous permet d'attester une vaccination contre le COVID-19, un résultat de test négatif ou une guérison.

### Validité

La durée de validité du certificat est limitée. Si vous n'êtes pas complètement vacciné ou, autrement dit, si vous n'avez reçu qu'une des doses prévues, le certificat COVID vous permet de prouver cette étape de la vaccination. Il n'est cependant pas valable selon le droit suisse en vigueur.

### Conservation

Conservez soigneusement votre certificat COVID et protégez-le de tout accès par des tiers non autorisés. Nous vous recommandons d'en faire une copie afin d'avoir un exemplaire en cas de perte.

### Durée de validité des certificats COVID

Type de certificat: certificat COVID pour...

Personnes entièrement vaccinées

Personnes guéries

Personnes dont le résultat de test est négatif

De plus amples informations sur le certificat COVID sont disponibles à l'adresse suivante:

[www.ofsp-coronavirus.ch/certificat](http://www.ofsp-coronavirus.ch/certificat)

Si vous avez des questions générales sur le certificat, vous pouvez appeler l'infoline coronavirus (tél. [+41 58 463 00 00](tel:+41584630000)).

### Pièce d'identité

Le certificat COVID est personnel. Lors de la vérification du certificat, il peut être demandé à son titulaire de prouver son identité au moyen d'une pièce d'identité officielle avec photo (p.ex. une carte d'identité).

### Application COVID Certificate

Les versions imprimée ou numérique du certificat sont équivalentes. Vous pouvez télécharger gratuitement l'application « COVID Certificate » dans l'App Store, sur Google Play ou dans l'AppGallery Huawei et l'enregistrer sur votre téléphone portable. Un certificat établi sur papier peut être transféré dans l'application « COVID Certificate »; il suffit de le scanner avec l'appareil photo du téléphone.

Durée de validité

(état au 23 juin 2021, sous réserve de modifications)

365 jours à partir de l'administration de la dernière dose

La validité du certificat commence le 11<sup>e</sup> jour suivant le résultat de test positif et dure 180 jours à partir du résultat du test.

- Test PCR: 72 heures après le prélèvement de l'échantillon
- Test rapide antigénique: 48 heures après le prélèvement de l'échantillon

Si vous avez besoin d'une aide technique ou si vous avez des questions concernant l'application « COVID Certificate », vous pouvez vous adresser au service d'assistance technique (tél. [+41 58 466 07 99](tel:+41584660799)).

[ofsp-coronavirus.ch/certificat](http://ofsp-coronavirus.ch/certificat)

Infoline coronavirus: [+41 58 463 00 00](tel:+41584630000)



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG  
Office fédéral de la santé publique OFSP  
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP  
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Application « COVID Certificate »